

## Information échographie

Ces informations sont valables pour les grossesses simples ou les grossesses gémellaires.

Toutefois le suivi des grossesses gémellaires est plus rapproché et vous sera expliqué lors de votre consultation.

## Échographie du premier trimestre

Elle a lieu entre 11 et 13+6 semaines d'aménorrhées (pour un embryon mesurant entre 45 et 84 mm).

Elle a pour objectifs :

- D'apprécier la vitalité du fœtus.
- De dater la grossesse avec une précision de +/-5j et permettant le suivi de grossesse et la déclaration de grossesse auprès de la CPAM et de la CAF.
- De dépister les grossesses multiples.
- D'analyser l'aspect du fœtus et la structure de ses organes internes.

Certaines malformations sont déjà détectables le praticien va s'assurer de la présence des quatre membres, de l'estomac, de la vessie, et va contrôler les contours céphaliques et ceux de la paroi abdominale. En revanche, il est encore trop tôt pour dépister une éventuelle malformation morphologique. Ce sera à la seconde échographie, dite morphologique, de le faire.

Toute échographie comporte des limites, en particulier en cas de conditions difficiles (paroi abdominale épaisse, position du fœtus). En cas de suspicion d'anomalie il vous sera proposé d'autres examens ou sein du centre ou auprès de praticiens référents.

- Les problèmes pouvant être révélés :
  - grossesse arrêtée,
  - grossesse extra utérine,
  - clarté nucale augmentée,
  - suspicion de malformation.

À l'issue de cette échographie vous sera proposé de réaliser le dépistage de la trisomie 21.

**Pour en savoir plus :**

<https://lechapiteau.org/wp-content/uploads/Dépistage-de-la-trisomie-21.pdf>

## Échographie du deuxième trimestre

Elle a lieu préférentiellement entre 22 et 24 semaines d'aménorrhées (SA) mais peut être réalisée entre 21 et 25SA.

Elle a pour objectifs :

- D'apprécier la vitalité et le bien-être du fœtus.
- D'évaluer sa croissance.
- D'analyser l'aspect du fœtus et la structure de ses organes internes.
  - Toute échographie comporte des limites, en particulier en cas de conditions difficiles (paroi abdominale épaisse, position du fœtus, date d'examen inadaptée).
  - Parfois l'anomalie peut ne pas être vue : l'échographie permet de détecter 60% des malformations.
  - En cas de suspicion d'anomalie, il vous sera proposé d'autres examens au sein du centre ou auprès de praticiens référents.
- D'observer l'environnement du fœtus : observation et analyse du placenta et du liquide amniotique.

## Échographie du troisième trimestre

Elle a lieu préférentiellement entre 32 et 33 semaines d'aménorrhées (SA) mais peut être réalisée entre 31 et 34SA.

Elle a pour objectifs :

- D'apprécier la vitalité et le bien-être du fœtus.
- D'évaluer sa croissance.
  - Une estimation du poids est réalisée, elle a une précision de plus ou moins 10% pour les fœtus de poids normal. Cette estimation ne permet pas de donner un poids de naissance, la naissance pouvant avoir lieu entre 37SA et 41+5SA.
  - En cas de bébé de petit poids (inférieur au 10e percentile) pour l'âge gestationnel ou de gros poids pour l'âge gestationnel (supérieur au 90e percentile) le praticien vous proposera une échographie de contrôle de la croissance. Un suivi rapproché au sein de votre maternité pourra vous être proposé.
- D'analyser l'aspect du fœtus et la structure de ses organes internes.
  - Toute échographie comporte des limites, en particulier en cas de conditions difficiles (paroi abdominale épaisse, position du fœtus, date d'examen inadaptée).
  - Parfois l'anomalie peut ne pas être vue, l'échographie permettant de détecter 60 % des malformations.
  - En cas de suspicion d'anomalie, il vous sera proposé d'autres examens au sein du centre ou auprès de praticiens référents.

- Ce ne sont pas les mêmes anomalies qui sont décelées aux différents examens c'est pourquoi, en France, sont réalisées une échographie à chaque trimestre.

- Certaines pathologies ne se révèlent qu'au troisième trimestre (en particulier pour le cœur, le cerveau et les reins). A l'inverse, la face et les membres sont souvent mal visibles.

- D'observer l'environnement du fœtus : observation et analyse du placenta et du liquide amniotique.
- De vérifier la position fœtale : si le fœtus se présente en siège (tête en haut) ou en position transverse (tête sur le côté) le praticien vous proposera de contrôler la position fœtale par une échographie à environ un mois d'intervalle.